Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST PIERRE DE LA REUNION - 9742 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/11/2024 - 6695 - 2011 B 00294 - 530 503 051 - MER TERRE CIEL COLORS

2024S00 6695

M.T.C. COLORS "MER TERRE CIEL COLORS"
Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège social : 44 Chemin Marcel Patate 97432 RAVINE DES CABRIS
530503051 RCS ST PIERRE DE LA REUNION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 SEPTEMBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/03/2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/03/2024 s'élevant à 7 377,22 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 377,22 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	113 964,09 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	121 341,31 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 121 341,31 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 septembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Giovanni BRET

BILAN - SIMPLIFIE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)

cerfa N°15948*06

Désignation de l'entreprise	MTC COLORS SAS	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	44 CHEMIN MARCEL PATATE 97432 RAVINE DES CABRIS	
SIRET	53050305100019	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/03/24 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014 605	016 605	
	Immobilisations corporelles *		028 1 217	030 1 217	
	Immobilisations financières * (1)		040 133 220	042	133 220
	Total I (5)		044 135 041	048 1 821	133 220
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060 49 259	062	49 259
	Avances et acomptes versés sur commandes		064 42 309	066	42 309
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068 11 969	070	11 969
		Autres * (3)	072 6 504	074	6 504
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084 128 174	086	128 174
	Charges constatées d'avance *		092 933	094	933
	Total II		096 239 147	098	239 147
	Total général (I + II)		110 374 189	112 1 821	372 367

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	60 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	6 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 134)	132	99 962
	Report à nouveau	134	113 964
	Résultat de l'exercice	136	7 377
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	287 303
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 929
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 166)	172	699
	Comptes courants d'associés	173	58 987
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	22 449
	Total III	176	85 064
	Total général (I + II + III)	180	372 367

CONFORME

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise MTC COLORS SAS — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/03/2024

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	210	84 245
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214	
		services *			217	218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	84 245
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	78 153
	Variation de stocks (marchandises)*					236	-25 182
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : 10 298	- immobilier : .....)			242	18 196
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243	1 298)		244	3 541
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)		254	114
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	74 821
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	9 423
Produits financiers (III)	280			**Charges financières (V)**		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	91
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	1 740
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	397
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**					310	7 377

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 7 377 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	8 318	
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	2 413	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248	330	846	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	128			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641			
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	18 954	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables : * ..... 16 308 ..... dont imputés sur le résultat :					360	16 308
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	2 646	372	

COPIE CERTIFIEE CONFORME

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

DG.

(3) IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : MTC COLORS SAS — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS — ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 605	412	414	416 605	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements, aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 1 217	472	474	476 1 217	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490 1 821	492	494	496 1 821	

II AMORTISSEMENTS — IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500 605	502	504	506 605
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 1 103	562 114	564	566 1 217
TOTAL		570 1 708	572 114	574	576 1 821

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé : 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
				TOTAL	596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4) **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : MTC COLORS SAS — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	sur comptes clients	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	16 308
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	16 308
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du. CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	6 623
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	4 124
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

5 **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Désignation de l'entreprise : MTC COLORS SAS			Néant [X] *
Exercice ouvert le : 01/04/2023	et clos le : 31/03/2024	Durée en nombre de mois	12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	016	/ /	
Date de cessation				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés"*